

CONSEIL MUNICIPAL D'AURIBAIL

Compte-rendu sommaire

*Affiché en application de l'article L 2121-17
Du Code Général des Collectivités Territoriales*

Séance du 19 février 2018

Date de Convocation du Conseil Municipal : 13 février 2018

Présents

M. MARQUIER Serge, M. SCAPIN Michel, Mme DEJEAN Jacqueline Mme BAURES Evelyne, M. BELLARD Jean-François, M. COQUARD Thierry, M. LETULLE Frédéric, et M. SAISSET Guy-Joël.

Excusés : M. AUBEL Laurent et Mme MARTY Martine.

Secrétaire : Madame DEJEAN Jacqueline

2018 - 1/1 : Approbation de la délibération n° 238/2017 de la Communauté de Communes Lèze Ariège concernant la prise de nouvelles compétences optionnelles et le changement de nom.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération n° 238/2017 en date du 11/12/2017 de la Communauté de Communes Lèze Ariège relative à la prise de nouvelles compétences optionnelles et le changement de nom de la Communauté de Communes qui deviendra Communauté de Communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la délibération n° 238/2017 en date du 11/12/2017 de la Communauté de Communes Lèze Ariège relative à la prise de nouvelles compétences optionnelles et le changement de nom de la Communauté de Communes qui deviendra Communauté de Communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais.

2018- 2/2 : Délibération pour instaurer le RIFSEEP.

Délibération remise à plus tard.

2018- 1/3 : Remboursement de la caution pour l'appartement de la Mairie à Mme LARRE LARROUY.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire une mise à jour du bail de location de l'appartement de la Mairie, signé le 19 novembre 1997 par la locataire Mme LARRE LARROUY Jacqueline. Il propose de rembourser le dépôt de garantie pour un montant de 914.70 €.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de rembourser le dépôt de garantie pour un montant de 914.70 € à Mme LARRE LARROUY Jacqueline.

Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires.

2018- 1/4 : Délibération pour changement de locataire pour l'appartement de la Madelon.

Suite au départ de Mlle Adeline CAYUELAS de l'appartement de la Madelon au 28 février 2018, Monsieur le Maire propose de le louer à M. HAMOUDI Alain dans les mêmes conditions à partir du 1^{er} mars 2018.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de louer l'appartement de la Madelon à M. HAMOUDI Alain.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires.

2018- 1/5 : Délibération pour demande de subvention au Conseil Départemental concernant l'isolation de la toiture avec aménagement de locaux techniques pour la salle des fêtes La Madelon.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire des travaux d'isolation de la toiture de la salle des fêtes La Madelon et d'aménager les locaux existants en locaux techniques et d'installer 2 systèmes de pompes à chaleur. Après étude faite avec le pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Sud Toulousain, différents devis nous ont été proposés pour un montant total de travaux de : 316 890 € H.T.

L'ensemble des travaux seront effectués l'année de programmation.

Ouï l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Demande une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne au taux maximum pour un montant total de 316 890€ HT.
- S'engage à démarrer les travaux l'année de programmation.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires à ce projet.

2018- 1/6 : Délibération pour demande de subvention au Conseil Régional concernant l'isolation de la toiture avec aménagement de locaux techniques pour la salle des fêtes La Madelon.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre du Plan Climat Territorial du Pays Sud Toulousain, la commune d'AURIBAIL a été informée de la mise en place de financements alloués par la Région Occitanie pour la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Monsieur le Maire informe que les dépenses éligibles sont celles liées à l'amélioration de la performance énergétique du bâtiment (hors dépenses éligibles à d'autres programmes régionaux).

Monsieur le Maire précise que la subvention régionale, égale à 35% de l'assiette éligible, est réservée aux projets permettant de garantir au minimum 30% d'économies

d'énergie (sur présentation d'un diagnostic énergétique) et l'atteinte de l'étiquette énergétique C.

Monsieur le Maire propose :

- De solliciter les subventions auprès de la Région Occitanie au titre du dispositif en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments publics.
- De solliciter le montant maximal de financement pour un montant total estimé des travaux : 316 890.00 € HT.
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la signature de tout acte y afférent et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette opération.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- SOLLICITE les subventions auprès de la Région Occitanie au titre du dispositif en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments publics.
- SOLLICITE le montant maximal de financement pour un montant total estimé des travaux : 316 890.00 € HT.
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la signature de tout acte y afférent et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette opération.

Questions diverses :

- Organisation d'une journée citoyenne